



Communiqué de presse

Montpellier, le 15 décembre 2017

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et les interprofessions viticoles de la région s'unissent pour la première fois pour la promotion des vins d'Occitanie en France et à l'international

Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et Présidente de Sud de France Développement a signé, cet après-midi, une convention entre Sud de France Développement et les quatre interprofessions viticoles de la région : le Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc (CIVL), le Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon (CIVR), l'Interprofession des Vins Pays d'Oc (InterOc) et l'Interprofession des Vins du Sud-Ouest (IVSO).

Avec cette convention, la présidente Carole Delga réussit à fédérer et rassembler pour la première fois l'ensemble des professionnels de la viticulture autour d'un objectif commun : la promotion des vins d'Occitanie en France et à l'international, dans l'intérêt de la Région, de son développement économique, et de ses entreprises viticoles.

Cette convention a pour vocation de **renforcer les partenariats et le travail coordonné, dans l'intérêt général de la filière**, afin d'optimiser et de mutualiser des moyens financiers et humains, en s'appuyant sur la complémentarité des programmes d'action et sur le savoir-faire de la nouvelle Agence de développement économique de la Région. Elle doit permettre de partager les grands objectifs stratégiques de développement et de promotion de la filière viticole et fixe :

- **les grands principes de travail coordonné entre les Interprofessions et Sud de France Développement** : définition en commun des programmes annuels de Sud de France Développement, partage des objectifs stratégiques, présentation des programmes validés par les Interprofessions, recherche des synergies entre les programmes des Interprofessions et ceux de l'Agence Régionale, modalités de mise en œuvre.
- **les attendus de l'Agence de développement économique de la Région** : mobilisation de son savoir-faire en matière d'actions collectives, de promotion, d'organisation de salons export, en relation avec les entreprises régionales, dans le cadre défini avec les interprofessions.

« Cette convention prouve une nouvelle fois la maturité de notre nouvelle grande région Occitanie, première région viticole française, et représente un pas de plus pour une meilleure visibilité de nos appellations. La promotion des vins d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée à l'international se fera désormais sous une seule bannière : « Occitanie - Sud de France ». Au-delà de cette convention, le travail va se poursuivre pour aboutir à la consolidation d'une

stratégie régionale de promotion de la viticulture, associant les Interprofessions de la Région et l'Agence de développement économique régionale », a souligné Carole Delga lors de cette signature.

Veillez trouver un visuel de la signature ci-joint.

Crédit photo : Laurent Boutonnet / Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Contact presse :

Mathilde Masson : mathilde.masson@laregion.fr - Tél. : 04 67 22 86 46 - Port. : 06 07 75 52 82

Montpellier : presse-region@laregion.fr - **Toulouse :** service.presse@laregion.fr